

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le deux juillet deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM42

Décision modificative n° 1
du budget primitif 2026

Convocation du
2 juillet 2026

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
15

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s excusé(e)s : Emilie MALAQUIN.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Alain COQUERELLE pouvoir à Isabelle VANELLE, Betty BEN pouvoir à Claudie MARTEL, Johnny GLAVIEUX pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ, André DEBROCK pouvoir à Annick SAVOLDELLI, Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Aimé ROUSSEY pouvoir à Ludovic RYCKELYNCK, Alain DIENI pouvoir à Dorothee HAUER.

Secrétaire de séance : Stéphanie HABIBOVIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2026CM25 en date du 28 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;
Vu la décision n°2026DEC01 relative à une dépense imprévue et nécessaire afin d'oxygéner l'eau de l'étang Mayeux pour la survie des poissons ;

Considérant que le paiement d'une avance pour la fourniture d'un l'aérateur solaire nécessite une écriture d'ordre spécifique ;
Considérant qu'afin d'ajuster les écritures comptables, il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 041 en dépenses et en recettes ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux écritures comptables nécessaires relatives à cette opération d'ordre budgétaire.

Il précise que ces écritures, qui n'ont pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire de la collectivité, permettent de retracer les mouvements comptables conformément aux règles de la comptabilité publique.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de cette opération d'ordre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OUVERTURE DE CREDITS			
Imputation budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
041	Opérations patrimoniales	+ 3 235.20 €	/
041	Opérations patrimoniales	/	+ 3 235.20 €
Total opérations d'ordre		3 235.20 €	3 235.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE PROCÉDER aux opérations d'ordre budgétaires suivantes :

- Ouverture des crédits au chapitre 041 "Opérations patrimoniales"
- À la fois en dépenses et en recettes
- Pour un montant identique de 3 235,20 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Stéphanie HABIBOVIC

Le Maire



Philippe SCAILLIER